

BOISSY INFOS



La lettre d'information n° 21

août 2016



AGENDA

Jeudi 1er septembre

Rentrée scolaire

Fête de la Saint Louis

Samedi 3 septembre

19 h 30 Apéritif offert dans la cour de la Mairie

20 h 30 Repas : venez partager un moment de convivialité autour d'un bon repas (une participation sera demandée)

Dimanche 4 septembre

Vide greniers, exposition de voitures anciennes, exposition de photographies, structures gonflables, manèges, animations diverses.

Vide greniers inscription obligatoire au 06.72.73.27.11



NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'arriver sur la commune, les services de la mairie sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches, nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître.

CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 12 juillet le conseil municipal a décidé qu'une participation financière sera demandée pour le repas de la Fête de la Saint Louis le samedi 3 septembre 2016.

Les conditions sont les suivantes :

La participation financière demandée est de :

12 euros par adulte

8 euros par enfant de 6 à 12 ans

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

REPAS FÊTE DE LA SAINT LOUIS

SOIRÉE MOULES FRITES

AVEC ANIMATION

SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2016

A partir de 20 h 30 Salle Polyvalente

MENU

Demi Melon et chiffonnade de jambon

Moules Frites ou saucisses Frites

Fromages/salade

Mini éclairs

Thé, café accompagné

d'un duo de macarons

Vin compris

Inscription en Mairie avant le 26 août 2016- Règlement à la réservation uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public

INSCRIPTION MATERNELLE

Nous invitons les parents à se faire connaître en Mairie pour leurs enfants entrant en Maternelle en septembre 2017/2018.

INTERDICTION DE BRÛLAGE

Il est rappelé que le brûlage de tout déchet y compris les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

RAPPEL ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Il est rappelé que chacun est tenu d'entretenir les trottoirs au devant de sa propriété. Il vous appartient donc de les nettoyer et de les désherber.

SEDRE

Jours de ramassage des déchets ménagers:

Merci de sortir vos containers la veille

Ordures ménagères : Mardi matin
Emballages/Journaux : Jeudi matin
magazines

Besoin d'un renseignement au sujet de votre facture ou de votre bac :

Contactez le Service Clients
0805 290 042 (N° vert, appel gratuit)

Au sujet des collectes contactez le
SEDRE 01 64 94 56 21

Déchetterie SIREDOM : Étampes

ZI d'Étampes, 15-17, Rue de la Butte de Corbières 91150 ETAMPES
08 99 36 27 67 (3€/appel)

Horaire d'Été

Du lundi au samedi
9h00 - 12h00 et 13h00 - 18h00

Dimanche
9h00 - 12h00

Fermeture : jeudi

ENCOMBRANTS

La date de ramassage des encombrants sera le **mercredi 21 septembre prochain.**

Autres Infos

RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Merci de bien vouloir respecter ces 2 consignes pour le bien-être de tous :



Attention aux déjections canines. Propriétaires de nos amis à 4 pattes, respectez les lieux de promenade. La divagation des animaux domestiques est interdite. Veuillez tenir votre chien en laisse.

DECLARATION DE TRAVAUX

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². En ce qui concerne les travaux sur construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan d'occupation des sols (POS) ;

- Construction d'un mur de clôture ;
- Construction d'une piscine d'une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) est supérieure à 1,80 m ;
- Travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade) ;
- Travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique) ;
- Changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment ;
- Réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

Autres Infos suite ...

RECENSEMENT CITOYEN

Présentez-vous à l'accueil de la Mairie avec une pièce d'identité, votre livret de famille et un justificatif de domicile dans le trimestre suivant vos 16 ans.

CARTES D'IDENTITÉ

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont valables 15 ans pour les personnes majeures.

Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche.

PERMANENCE C.C.A.S

Les familles rencontrant des difficultés peuvent prendre rendez-vous en téléphonant à la Mairie (01 64 95 70 35) ou par message à l'adresse : ccas@boissylesec.fr

Maison Départementale des Solidarités Etampes

En cas de difficultés vous pouvez joindre les équipes de la Maison Départementale des Solidarités.

LE POINT D'ACCES AU DROIT

Un service de conseils juridiques pour les habitants de la CAESE (01.69.92.11.70)

Un point d'accès au droit (PAD) est un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Il permet à toute personne de bénéficier :

- d'informations générales sur ses droits et ses devoirs ;
- d'une aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation (aide à la rédaction de dossiers d'aide juridictionnelle) ;
- d'informations juridiques gratuites par des professionnels du droit (avocats, notaires).

NAVETTE GRATUITE SAMEDI

Le service de transport vers ETAMPES, n'est plus assuré. Une étude est actuellement en cours pour conserver cette prestation. Nous vous tiendrons informés dans les prochains BOISSY INFOS.

CANICULE

Si vous avez un malaise ou un coup de chaleur, ou si vous voyez une personne qui en est victime, appelez immédiatement les secours en composant le 15 (SAMU). Vous pouvez faire connaître votre fragilité ou votre isolement en vous inscrivant à l'accueil de la Mairie.

CONSEIL DE LA GENDARMERIE

VOUS PARTEZ EN VACANCES la gendarmerie propose, toute l'année, de lui signaler vos absences afin d'organiser une surveillance adaptée des habitations inoccupées.



LES BOUCHONS D'AMOUR

Vous pouvez déposer vos bouchons aux heures d'ouverture de la Mairie, dans la borne prévue à l'accueil.

Appel à candidature pour vous faire élire juge au Tribunal de Commerce

Début septembre, dans votre circonscription, il y aura des candidats de la Coordination Nationale des Indépendants (CNDI) pour être élus magistrat-juges au Tribunal de Commerce.

Pour savoir si vous pouvez être candidat-éligible, visitez le site Internet : www.la-cndi.fr puis la rubrique « TC » -Tribunaux de Commerce.

Vous y trouverez les conditions d'éligibilité au Tribunal de Commerce et toutes les démarches à accomplir pour être candidat.

Toutes les candidatures seront examinées par La CNDI.

Autres Infos suite et fin

DEPOT DE PAIN

01.64.59.39.88

De 09H00 à 10H au presbytère

Du lundi au vendredi

Dépôt de pain ouvert à tous
sur commande la veille

**FERMETURE DU 16 AOUT AU 4 SEPTEMBRE
INCLUS**

MAX PIZZA / BOISSY LE SEC

06.45.12.46.37

de 17h30 à 21h

Mardi/Jeudi: Place de l'Eglise

Samedi: Le Rotoir

**FERMETURE DU 14 JUILLET AU 15 AOUT
INCLUS**

**NOUS VOUS SOUHAITONS
A TOUS DE
BONNES VACANCES**



**Communauté d'Agglomération
de l'Etampois Sud Essonne**

Tél. : 01.69.92.68.00
www.etampois-sudessonne.fr

Un mariage ? Un anniversaire ?
Une fête de famille ? Autre événement ?
La commune loue la salle polyvalente aux
Boissyons et aux extérieurs.
Tarifs sur demande.

15

SAMU

17

**Police
Gendarmerie**

18

Pompiers

112

**Toutes
urgences**

PERMANENCES ELUS

Monsieur le Maire et ses Adjointes reçoivent sur rendez-vous

FERMETURE ESTIVALE

Le service urbanisme sera fermé les mardis 9, 16 et 23 août 2016.

MAIRIE HORAIRES D'ÉTÉ

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
De 14 h à 17 h**

Le secrétariat de la Mairie se tient à votre disposition pour toutes demandes hors horaires d'ouverture, merci de contacter le 01.64.95.70.35 pour prendre rendez-vous ou par mail à mairie@boissylesec.fr

BOISSY INFOS,
Lettre d'informations municipales
de Boissy le Sec
Allée Gérard Dubrulle
91870 Boissy le Sec
Chargée de la publication:
Mairie de Boissy le Sec

Ouverture de l'Agence Postale Communale

Lundi de 9H à 12H
Mardi de 9H à 12H
Mercredi et Jeudi Fermé
Vendredi de 9H à 12H
Samedi de 10H à 12H

Tél : 01 64 95 73 56